13, Rue des Bossons - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 125

Genève, le 22 février 2019

"AYA Info" est en ligne sur deux sites Internet : Humanitaire.ws et MCI

Conformément à ce qui a été annoncé dans le bulletin No 123, cette édition est la reprise des notes publiées dans le blog que la « Tribune de Genève » nous a invités à tenir dans son édition électronique.

Note du 31 décembre 2018 :

Joênia Wapichana, prix 2018 des Droits de l'homme de l'ONU



Le 18 décembre, une indigène brésilienne, Joênia Batista de Carvalho, plus connue comme Joênia Wapichana, (du nom de son peuple), était à New York pour y recevoir le prix Droits de l'homme des mains du Secrétaire Général de l'ONU, António Guterres. Cela en présence de Maria Fernanda Espinosa, la présidente de l'Assemblée générale et de Michelle Bachelet, Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme. Ce prix est remis tous les cinq ans à plusieurs personnalités ou institutions. Cette dernière édition a vu deux autres femmes être distinguées : Rebeca Guymi, de Tanzanie, militante pour le droit des filles à l'éducation. À titre posthume, Asma Jahangir, avocate des droits humains au Pakistan. Et à une institution, la Fondation irlandaise « Front Line Defender » qui a pour objectif la protection des défenseurs des droits humains en danger. Parmi les anciens lauréats – le prix a été créé en 1968 - il y a, en 1978, Martin Luther King (à titre posthume); et Nelson Mandela en 1988.

Interviewée par *ONU News*, Joênia dit que ce prix signifie la reconnaissance des peuples indigènes dans le système des droits humains : « *Le prix est justement pour dire que nous ici, dans ce monde, nous faisons partie de la société, avec une culture*

différente, une forme de vie différente... Alors, être reconnue comme défenseure des droits humains signifie que j'ai une cause à défendre. Cette cause doit être visible dans le contexte de l'ONU ».

L'engagement de Joênia en faveur de la cause indigène n'est pas récent. Ainsi, en mars 2004, elle a déposé une pétition devant la Commission Interaméricaine des Droits Humains - CIDH pour demander son intervention auprès du Gouvernement brésilien pour que celui-ci protège les communautés indigènes de la Terre Indigène Raposa Serra do Sol. En août 2008, Joênia a été la première femme avocate indigène à plaider une cause devant le Tribunal Suprême Fédéral. La Cour était alors appelée à juger de la validité de la démarcation de la Terre Indigène Raposa Serra do Sol en aire continue. Une Terre Indigène de l'État de Roraima sur laquelle vivent les Wapichana. En juillet 2013, alors conseillère juridique du Conseil Indigène

de Roraima – <u>CIR</u>, Joênia était à <u>Genève</u> pour participer à une session du Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones – MEDPA. Réunion consacrée à l'accès à la justice dans la promotion et la protection des droits des peuples autochtones.

Plus récemment, le 7 octobre dernier, Joênia a été élue à la Chambre des Députés pour représenter l'État de Roraima. C'est là une autre « <u>première</u> » à son actif : jamais dans l'histoire du Brésil une femme indigène n'a occupé un tel poste. Son mandat va commencer le 1^{er} février 2019, avec le début de la 56^e législature qui se terminera le 31 janvier 2023.

La distinction qui lui a été accordée arrive au moment où les droits des peuples indigènes du Brésil sont menacés. Faut-il y voir un signe de l'ONU au futur gouvernement brésilien ?

Photo: Charles Resplande - ONU News.

Note du 12 janvier 2019 :

Bolsonaro casse la FUNAI

Il n'a pas attendu! Le 1^{er} janvier, le jour de sa prise de pouvoir, le nouveau Président du Brésil, Jair Bolsonaro, a signé deux textes: une « Mesure Provisoire » et un Décret relatifs à l'organisation de son gouvernement. Il y annonce le transfert de la Fondation Nationale de l'Indien – FUNAI* et du « Conseil National de Politique Indigéniste », du Ministère de la Justice au Ministère de la Femme, de la Famille et des Droits Humains. Un Ministère placé sous la responsabilité de Damares Alves, une avocate et pasteure évangélique. De longue date, le lobby évangélique cherche à étendre son influence sur les communautés indigènes.

Dans la foulée, le Président enlève à la FUNAI la tâche d'identifier, de délimiter et de démarquer les Terres Indigènes. Opérations qu'il place désormais sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture, le <u>MAPA</u>. Il a confié ce Ministère à Tereza Cristina, jusque-là membre de la Chambre des Députés où elle présidait le « <u>Front parlementaire</u> mixte de l'agriculture – <u>FPA</u> », le lobby de l'agrobusiness bien connu pour ses positions anti-indigènes. Ces deux lobbys ont fortement soutenu la candidature du nouveau Président dans sa campagne électorale. Arrivé au pouvoir, celui-ci remercie ses soutiens.

L'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil - <u>APIB</u> conteste ce transfert au MAPA, Le 3 janvier, elle a adressé une « <u>Representação</u> » (une plainte) à la Procureure Générale de la République, Raquel Dodge. L'Articulation, après avoir décrit le cadre historique de la politique indigéniste du Brésil et la législation actuelle s'y rapportant, demande à la Procureure d'en contrôler la légalité. Elle demande également que des mesures urgentes soient prises pour éviter le risque de dommage irréparable qu'auraient à subir les peuples indigènes en raison de la suspension des processus de démarcation et par un éventuel comportement de la Ministre de l'Agriculture et de ses subordonnés. La Fédération des Organisations Indigènes du Rio Negro – FOIRN a adressé la même <u>plainte</u> au Procureur de la République de l'État d'Amazonas, Fernando Merloto Soave. Ce 10 janvier, devant la croissance des menaces, l'APIB lance <u>une campagne</u> : « <u>Sang indigène</u> : pas une goutte de plus ». C'est un appel à la mobilisation de la société pour la défense des droits indigènes.



*La FUNAI a été fondée en 1967. Elle est chargée de protéger les Peuples indigènes. Une de ses tâches principales était bien d'identifier, de délimiter et de démarquer les Terres Indigènes.

Image: Sang indigène: pas une goutte de plus / #Janvier rouge / #Démarcation maintenant.

Note du 20 janvier 2019 :

Montagne d'Or, le CERD interpelle la France

C'est une première concernant la France : le 14 décembre 2018, lors de sa 97e session, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale - CERD* a adopté - sous forme d' « <u>Alerte rapide</u> » - un <u>document</u>, rendu public le 10 janvier dernier, adressé au Représentant permanent de la France auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Le Comité, chargé de l'application de la « <u>Convention internationale</u> sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale »**, se dit préoccupé par le manque de

consultation des peuples autochtones de Guyane à propos du projet de mine aurifère « Montagne d'Or » qu'un consortium russo-canadien veut exploiter à 125 km de Saint-Laurent du Maroni. Cette société, qui attend le feu vert des autorités françaises, prévoit de commencer la construction et les aménagements de la mine en 2019. À plusieurs reprises, les organisations autochtones ont fait connaître leur opposition à ce projet.***

Le CERD demande à la France de fournir des informations sur les mesures prises pour :

- 1) Garantir le droit à la consultation et au consentement libre, préalable et éclairé de tous les peuples autochtones concernés par le projet Montagne d'Or, incluant une étude d'impact social et environnemental. Cela avec la participation effective des peuples autochtones conformément à leurs propres institutions et processus décisionnels.
- 2) De suspendre le projet « Montagne d'Or » jusqu'à obtention du consentement libre, préalable et éclairé de tous les peuples autochtones concernés par le projet à la suite de l'exercice complet et adéquat de l'obligation de consulter.

Le CERD attend une réponse avant le 8 avril prochain.

Le Comité - il le rappelle dans son document - avait déjà, en 2015****, formulé des <u>recommandations</u> à la France, parmi celles-ci : « De consulter et de coopérer avec les peuples autochtones avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur l'utilisation de leurs terres ou territoires et autres ressources. »

L'Organisation des Nations Autochtones de Guyane – <u>ONAG</u> (qui a alerté l'organe onusien) « se joint à la sommation du CERD, et demande à l'État français de se rapprocher du Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (MEDPA) chargé de fournir aux États des conseils techniques sur les droits des peuples autochtones et faciliter le dialogue entre les parties ». Elle rappelle également que la France est signataire de la <u>Déclaration des Nations Unies</u> sur les droits des peuples autochtones qui dispose à son article 32 que : « Les États consultent les peuples autochtones ... avant l'approbation de tout projet ayant des incidences sur leurs terres ou territoires ... »

Selon le secrétariat genevois du Service International pour les Droits Humains – <u>ISHR</u> (qui a appuyé la démarche de l'ONAG), la procédure d'alerte rapide adoptée par le CERD est une « *Décision rare, la toute première adoptée par le Comité concernant la France, pour une affaire en France* ».

Invité le 14 janvier sur la chaîne RT France, Alexis Tiouka, juriste et membre de l'ONAG, justifie le recours au droit international par le fait que l'État français et les collectivités territoriales n'ont pas prêté attention aux doléances des populations autochtones. Son intervention a été mise en ligne sur Youtube (4'54''):



https://www.youtube.com/watch?v=fB7gchtMuew

*Un organisme rattaché au Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies

EN DIRECT L'ELDORADO À TOUT PRIX ?

** Signée par la France en 1971 /*** Voir sur ce blog la <u>note du 25 septembre</u> 2018 /**** Voir sur ce blog la <u>note du 13 juin</u> 2015

Note du 30 janvier 2019 :

Présidence de la FUNAI : le retour d'un militaire dans un contexte tendu

Le général de réserve Franklimberg Ribeiro de Freitas avait déjà présidé la FUNAI (Fondation Nationale de l'Indien) entre mai 2017 et avril 2018*. Il a <u>retrouvé cette fonction</u> depuis le 16 janvier dernier, peu après le début du mandat – le 1^{er} janvier – de Jair Bolsonaro, le nouveau Président de la République**. La Fondation, créée en 1967, a changé de ministère de tutelle : précédemment, elle dépendait du Ministère de la Justice. Avec la nouvelle présidence, elle est désormais sous la responsabilité du Ministère de la Femme de la

Famille et des Droits humains - MDH, dirigé par Damares Alves, une avocate et pasteure évangélique. Autre changement important : la FUNAI n'a plus la responsabilité d'identifier, de délimiter et de démarquer les Terres Indigènes. Cette tâche a été transférée au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Approvisionnement – MAPA, dirigé maintenant par Tereza Cristina, très liée au lobby de l'agrobusiness. Depuis avril 2018, la Fondation était présidée par Wallace Moreira Bastos. Avant son départ, et par deux fois, le 31 décembre 2018 et le 10 janvier 2019, celui-ci a dressé le bilan de son action : arrivée de nouveaux collaborateurs, soutien à des projets d'ethno-développement, action de protection des peuples isolés et de contact récent...

À peine entré en fonction, les <u>médias</u> ont publié une information selon laquelle, peu de temps après avoir quitté son poste en 2018, Franklimberg avait accepté un poste de conseiller auprès de la société canadienne Belo Sun Mining qui a un projet de mine aurifère près du barrage de Belo Monte (Pará). La Funai, dans un <u>communiqué du 22 janvier</u>, a précisé que le nouveau président avait respecté la période de quarantaine de six mois voulue par la <u>Commission d'Éthique</u> de la Présidence de la République en cas de risque de conflit d'intérêt. Le 17 janvier Belo Sun <u>confirme</u>: Franklimberg s'était plié à cette obligation en n'occupant son poste que le 19 octobre 2018 (et qu'il l'a quitté le 28 décembre suivant). Le 23 janvier, <u>il a participé</u> à la rencontre organisée par le Ministère Public Fédéral - MPF sur le thème « *Dialogue : Perspectives des droits constitutionnels indigènes* ». Il a expliqué l'objectif du transfert, au Ministère de l'agriculture, la compétence de démarquer des terres indigènes est d'en accélérer les processus et d'en garantir la sécurité juridique... Pour cette <u>réunion</u>, le <u>MPF</u> avait invité des représentants du pouvoir exécutif, des milieux académiques, des diplomates de plusieurs pays (dont la Suisse), par vidéo, la Rapporteure spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones Victoria Tauli-Corpuz, des ONG et des leaders indigènes, dont Joênia Wapichana, la première femme indigène élue à la Chambre des députés. Le Conseil Indigéniste Missionnaire – CIMI en a publié un intéressant compte-rendu.

Dans les premières semaines de janvier, plusieurs peuples et organisations indigènes s'étaient adressés au MPF pour manifester leur inquiétude en raison des changements voulus par le nouveau Président de la République. La rencontre organisée par le MPF apparaît comme une première réponse aux organisations indigènes. Elle a permis de mettre en évidence des positions contradictoires en rapport avec le nouveau cadre politique.

Les droits constitutionnels indigènes sont entre les mains du triple lobby, appelé « BBB » au Brésil. C'est à dire du B pour « Bœuf », celui de l'agrobusiness. Le B pour « Bible », celui des Évangéliques. Et le B de pour « balles », les partisans du port d'arme et des militaires. Les peuples et organisations indigènes ont décidé de résister...

Ce 31 janvier, des manifestations de soutien aux indigènes sont organisées au Brésil et dans plusieurs pays. À Genève, le rassemblement prévu à la Place des Nations a été annulé en raison du délai imposé pour obtenir une autorisation de manifester.

*Voir sur ce blog les notes du <u>2 juin</u> et <u>13 octobre 2017</u> et <u>15 juin 2018</u> / **Voir sur ce blog la note du <u>12 janvier 2019</u>.

PS: La catastrophe de Brumadinho (MG) qui, au moment de publier cette note, <u>a causé la mort</u> de 84 personnes et compte encore 276 disparus, rend la vie difficile d'une petite communauté indigène Pataxo Hã-hã-hãe. Celle-ci est composée d'une vingtaine de familles installées sur les rives du rio Paraopeba, dans la commune de São Joaquim de Bicas. La pollution de la rivière les prive de ressources. La <u>FUNAI</u> a fait savoir qu'elle leur porte assistance.

Note du 9 février 2019 :

Brésil : « Sang indigène, aucune goutte de plus »



Ils ont répondu en nombre. Sur le thème « Sang indigène, aucune goutte de plus », l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil – APIB avait <u>demandé</u> aux Peuples et organisations indigènes du pays de manifester publiquement, ce 31 janvier, pour la sauvegarde de leurs droits constitutionnels et la fin des violences qu'ils subissent. Des rassemblements, barrages sur les routes, et autres actes de protestation ont été organisés dans une soixantaine de localités, tant au nord qu'au sud du Brésil. Des manifestations ont également eu lieu dans plusieurs pays, dont une en Suisse, à Zurich.

C'est la première protestation d'ampleur contre les décisions prises par le nouveau président Jair Bolsonaro*. Les Indigènes reprochent à ce dernier d'avoir transféré la Fondation Nationale de l'Indien - FUNAI du Ministère de la Justice au Ministère de la Femme, de la Famille et des Droits humains. Ils lui reprochent également d'avoir enlevé à la Fondation la tâche d'identifier, de délimiter et de démarquer les Terres Indigènes (TI) pour confier ce travail au Ministère de l'Agriculture. Un Ministère sous influence du lobby de l'agrobusiness, hostile aux droits indigènes. L'APIB a déjà demandé à la justice de suspendre le dispositif voulu par le nouveau Président.

Pour rappel : en 1988, lors de l'adoption de la Constitution, les constituants ont approuvé des « Dispositions transitoires » donnant au gouvernement un <u>délai de cinq ans</u> – soit jusqu'en octobre 1993 - pour démarquer toutes les TI du pays. Ce délai, pourtant constitutionnel, n'a pas été respecté. Et les gouvernements successifs ont bien procédé à des démarcations, mais sans conclure l'opération pour la totalité des Terres identifiées ou devant l'être. Depuis trente ans, la démarcation de toutes les TI du pays est une revendication constante des organisations indigènes.

Ainsi, en 1992, soit plus d'un an avant l'échéance fixée dans les dispositions transitoires, la Coordination des Organisations Indigènes de l'Amazonie Brésilienne – COIAB a lancé une campagne**« Terre démarquée, vie préservée », avec récolte de signatures, pour demander au gouvernement de l'époque, présidé par Itamar Franco, de respecter cette obligation. En septembre 1993, la Coordination a remis au Ministre de la Justice du moment, Maurício Corrêa, une pétition signée par plus de 110'000 personnes. Le comité européen, créé à Genève en 1992 pour soutenir cette campagne au niveau international, a récolté environ 32'000 signatures. Il a pu compter sur l'appui de plus de 70 organisations. La pétition a été signée par deux Prix Nobel de la Paix, Maired Naguire (Irlande 1976) et Adolfo Perez Esquivel (Argentine 1980). De son côté, Rigoberta Menchú (Guatemala 1992) a adressé une lettre au Président du Brésil.

En plus de la démarcation de leurs terres, les Indigènes demandent aussi la fin des violences commises à leur endroit. Dans ce domaine, le seul exemple du <u>peuple Yanomami</u> est significatif. Il a eu à souffrir du choc microbien à différents moments de son histoire : lors d'invasions d'orpailleurs, lors de la construction de tronçons de la route « Perimetral Norte ». En juillet 1993, alors que la campagne « Démarcation » n'était pas terminée, alors que la TI Yanomami avait été <u>démarquée le 25 mai 1992</u>, des orpailleurs s'en sont pris à la communauté de <u>Haximu***</u> en massacrant une douzaine d'habitants, surtout des femmes et des enfants. L'histoire du Brésil est émaillée de faits de violences contre ses Peuples Premiers. Le slogan de la campagne de ce 31 janvier n'a pas été choisi au hasard...

* Voir sur ce blog la <u>note du 12 janvier</u> 2019 /****Image ci-dessous** : le logo de la campagne de1992 – 1993 « Terre démarquée, Vie préservée / Campagne pour la démarcation des Terres Indigènes en Amazonie / 70% des terres indigènes en Amazonie ont besoin d'être démarquées jusqu'en octobre / 93 / Se joindre à nous / coiab - foram ». /***Prononcer « Hachimou »

Photo ci-dessus © Mídia Índia : la manifestation à Santa Inês do Maranhão.



Note du 21 février 2019 :

Autochtones du Brésil : 26 février, une soirée d'information à Genève

Le collectif « <u>Grito</u> »*, composé essentiellement de Brésiliennes et de Brésiliens vivant en Suisse, organise une soirée d'information sur la situation des Peuples autochtones de leur pays d'origine. Au programme : plusieurs prises de parole, quelques brèves vidéos en provenance du Brésil et, surtout, un

contact par vidéo-conférence avec <u>Sônia Guajajara</u>, la coordinatrice de l'Articulation des Peuples Indigènes du Brésil - <u>APIB</u>. L'Articulation a invité les Peuples et organisations indigènes du pays à manifester le 31

janvier dernier contre les mesures prises**, dès le 1^{er} janvier dernier, par le Gouvernent de Jair Bolsonaro, le nouveau Président de la République.

Cette soirée aura lieu : Mardi 26 janvier, 18h15 à Uni Mail, 40 Bd du Pont d'Arve, Genève, salle MR070 RDC

* « Cri » en français / **Voir sur ce blog, les notes des <u>12 janvier</u>, <u>30 janvier</u> et <u>9 février</u> 2019 **Ci-dessous :** l'annonce publiée par « Grito ». Cliquer sur l'image pour en agrandir la taille.



PS : Sur la TV locale « Léman Bleu », l'émission « <u>Esprit solidaire</u> » de ce mois de février est consacrée à un projet que le Mouvement pour la Coopération Internationale – <u>MCI</u>, en collaboration avec le « Service et Coopération avec le peuple Yanomami – SECOYA » de Manaus, développe auprès des Yanomami du Rio Marauiá, dans l'État brésilien d'Amazonas. Un projet soutenu par la <u>Fédération Genevoise de Coopération</u> – FGC.

Rappel : L'activation des liens hypertextes (en bleu) renvoie à une partie des sources utilisées pour la rédaction de cette note. Ces sources, permettent d'en "savoir plus".

L'ensemble des brèves est consultable à cette adresse : http://bcomoli.blog.tdg.ch

Bernard Comoli